



# HANDI CONTACT

Handicontact de la ville de Binche

Date d'expertise : 18 septembre 2023

---

Faubourg Saint-Paul, 14  
7130 Binche

064/23.05.11  
info@binche.be

## Information générales

Pour pouvoir bénéficier d'une allocation ou d'une autre aide sociale, votre handicap doit d'abord être reconnu par la direction générale de la personne handicapée.

Pour faire reconnaître votre handicap en tant que Bruxellois, vous pouvez vous adresser à la DG Personnes handicapées. Vous recevrez alors une attestation qui vous permettra, sous certaines conditions, de bénéficier d'avantages sociaux auprès de la DG Personnes handicapées et/ou d'autres instances.

Pour la Wallonie, l'organisme auquel vous pouvez vous adresser dépend de votre lieu de résidence. Dans certaines communes, il est possible de s'adresser à l'administration communale, alors que dans d'autres, il faut frapper à la porte du CPAS ou de la maison sociale.

[Découvrez l'accessibilité de l'Handicontact de la ville de Binche](#)

## 01 Les services sont destinés à

### Le public cible

#### Des personnes en situation de handicap

Les personnes en fauteuil roulant

Les personnes marchant difficilement ou appareillées

Les personnes aveugles

Les personnes mal voyantes

Les personnes sourdes

Les personnes mal entendantes

Les personnes présentant une déficience intellectuelle

Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.

Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

#### Des catégories d'âge

Les jeunes adultes de 19 à 21 ans

Les adultes de 22 à 64 ans

**Auteur :**

Un auditeur officiel AccessAndGo

